

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 40 (1993)
Heft: 3

Artikel: Des soignants en renfort, en cas de catastrophe
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-368287>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Groupe Croix-Rouge d'intervention et de soins

Des soignants en renfort, en cas de catastrophe

CRS. Il sera désormais possible, pour parer au manque de personnel soignant susceptible de se produire en cas de catastrophe, d'appeler en renfort le Groupe Croix-Rouge d'intervention et de soins (GCRIS), en téléphonant à la REGA. Katharina Inäbnit, responsable du projet GCRIS au siège de la Croix-Rouge suisse (CRS) à Berne, mise sur la motivation, la compétence professionnelle et une formation complémentaire adaptée au contexte particulier des catastrophes.

«Soigner les victimes de catastrophes a de tout temps été l'une des premières tâches de la Croix-Rouge – et des soins infirmiers aussi», déclarait Katharina Inäbnit en portant son projet sur les fonts baptismaux, l'automne dernier à Nottwil. Devant une foule d'intéressées qui toutes avaient suivi une formation soignante, elle a précisé encore le genre d'interventions dont le GCRIS pourrait s'acquitter.

Epidémies – sinistres importants – exercices du SSC

Pour le GCRIS, il y a catastrophe dès qu'il n'est plus possible de garantir des soins sûrs. Les causes peuvent être de nature très diverse: afflux massif de patients, épidémies (qu'elles touchent la population ou le personnel soignant lui-même), surenchère des hôpitaux, surcharge du personnel... A court terme, le GCRIS envisage surtout des interventions en cas de sinistres importants provoquant un afflux massif de patients, ou lors de pénurie de personnel soignant pour cause de maladie. A plus long terme, le Groupe pourrait aussi être mis utilement à contribution lors d'exercices de Service sanitaire coordonné (SSC) ou à l'occasion de camps pour handicapés.

Le divisionnaire Peter Eichenberger, médecin en chef de l'armée et responsable du SSC, souligne: «Plus les volontaires amèneront de connaissances, plus leur engagement pourra s'avérer utile. Cela vaut tout particulièrement pour des scénarios de guerre ou de catastrophe. Dans une situation chaotique, personne ne va trouver le temps de former et d'instruire des volontaires.» C'est pourquoi des cours apportant des connaissances de base dans ce domaine sont particulièrement précieux. Le SSC a impérativement besoin de volontaires.

Des femmes engagées

Il vaut la peine de relever à ce propos que ce sont des femmes qui ont pris l'initiative de constituer ce nouveau groupe. Plus précisément, des femmes qui avaient suivi le cours «Soins infirmiers de catastrophe», proposé depuis

1987 par la CRS. Elles désiraient mettre utilement en œuvre le savoir acquis et se trouver prêtes à affronter des situations graves, des situations dont les événements de Tchernobyl ou d'autres analogues nous ont hélas révélé qu'elles n'appartenient pas qu'à la fiction. L'initiative prise par la CRS, puis les fonds accordés par la Confédération suite à la liquidation de la P-26, ont rendu possible, fin 1991, la constitution de ce Groupe.

Depuis lors, la CRS ne cesse de recevoir des demandes de femmes souhaitant grossir les rangs du GCRIS. Les conditions d'admission? Être au bénéfice d'une formation dans une profession de la santé et avoir suivi le cours CRS «Soins infirmiers de catastrophe», mais surtout être prêt à intervenir immédiatement en cas d'alerte. Tous les membres du GCRIS signent un contrat, où sont entre autres réglées les modalités d'indemnisation pour les interventions effectuées.

Les intéressées suivent une formation approfondie dans différentes branches ayant trait aux situations de catastrophe: cela comprend aussi les réactions psychiques des patients à traiter en pareil cas. La participation aux séances de formation continue – obligatoire pour les membres du Groupe – donne droit à une modeste indemnisation.

L'engagement de ces femmes – adhérer au GCRIS leur offre au demeurant la possibilité de rester en contact avec leur profession première – permet aujourd'hui de faire un grand pas en avant. Le secrétaire général de la CRS, Hubert Bucher, le décrit ainsi aux journalistes: «A situations exceptionnelles, mesures exceptionnelles. La CRS vient ici combler une lacune sensible dans la préparation à l'afflux massif de patients que peuvent provoquer conflits ou catastrophes.»

Des interventions sur mesure...

Un engagement de l'ensemble des membres du GCRIS est peu vraisemblable. Katharina Inäbnit envisage plutôt la formation d'équipes composées sur mesure en fonction des situations et

des besoins communiqués. C'est au responsable du partenaire faisant appel au GCRIS qu'incombe la responsabilité technique de l'intervention sur place. Une demande d'intervention peut être présentée par des sections de la CRS, des hôpitaux, des chefs d'états-majors régionaux de catastrophe, des chefs de secteurs sanitaires en cas d'engagement du SSC, ou autres instances analogues. Pendant toute la durée de leur intervention, les membres du GCRIS n'en restent pas moins collaborateurs de la CRS. Ils portent un brassard et détiennent en outre une pièce de légitimation Croix-Rouge.

Les convocations sont le fait de la CRS, d'entente avec le partenaire engagé sur le lieu de la catastrophe. La CRS gère également le fichier du GCRIS. Afin d'assurer la mise en action du groupe sur des bases professionnelles, un règlement ad hoc a été conclu avec la Garde Aérienne Suisse de Sauvetage (REGA), qui est par ailleurs membre corporatif de la CRS. Les demandes d'intervention peuvent se faire par téléphone à la REGA.

... en appelant le numéro de la REGA

Les demandes d'intervention urgente du Groupe Croix-Rouge d'intervention et de soins seront donc adressées à la Garde Aérienne Suisse de Sauvetage, téléphone 01 383 11 11.

Soigner dans des situations d'exception

Aux termes de ses statuts, le Groupe Croix-Rouge d'intervention et de soins aide les partenaires du Service sanitaire coordonné à soigner et assister des patients, dans des situations d'exception. Le GCRIS apporte une aide proportionnée au type de catastrophe et à l'urgence de la situation, sur demande présentée à la CRS par le partenaire SSC concerné.

Le GCRIS doit être mis à contribution pour des objectifs précis, conformément à ses compétences. La CRS est responsable de la formation et du perfectionnement des membres du GCRIS, conformément aux objectifs visés par ce dernier. Le GCRIS est formé d'hommes et de femmes qui se sont engagés par contrat à remplir en cas de besoin différentes tâches dans le domaine de la santé publique, et à poursuivre leur formation en conséquence. La CRS organise et gère les interventions de façon centralisée, et se charge des contacts avec les partenaires du SSC. La réalisation et la supervision des interventions incombent toujours au responsable du partenaire SSC concerné.

Les personnes que le Groupe Croix-Rouge d'intervention et de soins intéresse peuvent s'adresser directement à la CRS, à Berne, par téléphone (031 66 71 11) ou par fax (031 22 27 93). □